

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2012**

N°4 :

OBJET : Ressources humaines

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président

Etat

- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région
- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville de Salins-les-Bains

- M. Claude JOURDANT, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux
- M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

- M. Daniel BLONDEY, responsable technique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Jacques BREUIL
- M. Jacques MAURICE a donné pouvoir à M. Claude JOURDANT
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Bertrand SUCHET a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Loïc NIEPCERON

Absents excusés :

- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

1. Validation pour le recrutement des postes en cours

- Recrutement de la Responsable du département réceptif

Suite au départ de l'ancienne responsable du département réceptif, une publicité a été diffusée sur différents supports pour combler cette vacance de poste.

La fiche de poste de la responsable du département réceptif n'a pas été modifiée.

Plusieurs candidats ont été auditionnés par le Jury de recrutement. Après audition des candidats, Mme Julie De Sloover Barioulet a été recrutée en CDD à temps complet pour une durée de 6 mois à partir du 3 septembre 2012. Une période d'essai d'un mois était prévue. Mme Julie De Sloover Barioulet est chargée de la gestion et du management du département réceptif, de la commercialisation et de la communication liées à l'activité du département, ainsi que de la gestion budgétaire et financière du département.

Depuis son embauche, Mme Julie De Sloover Barioulet donne entière satisfaction à la Direction de l'EPCC.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'Administration d'émettre un avis sur le recrutement de Mme Julie De Sloover Barioulet en CDI à l'issue de son CDD afin d'exercer les fonctions de Responsable du département réceptif. La fiche de poste, jointe en annexe du présent rapport, resterait inchangée. Il serait proposé à Mme Julie De Sloover Barioulet d'être classée au groupe H de la convention collective de l'animation, coefficient 450.

Le Président propose qu'une part de la prime personnelle de Mme De Sloover Barioulet, soit 200 € brut mensuels, soit conditionnée à ses résultats. Il propose que la Direction de l'EPCC définisse avec Mme De Sloover Barioulet les objectifs quantifiables et les critères qui permettront à Mme Barcelo d'apprécier dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints.

- Recrutement du Directeur Adjoint – Directeur du pôle Ressources

Suite à la réintégration l'ancien Directeur adjoint – Directeur du pôle Ressources, auprès de son Administration publique d'origine, une publicité a été diffusée sur différents supports pour combler cette vacance de poste.

La fiche de poste du Directeur adjoint – Directeur du pôle Ressources n'a pas été modifiée.

Le cabinet de recrutement ProfilCulture a été missionné pour accompagner l'EPCC lors de ce recrutement. Plusieurs candidats ont été auditionnés par le Jury de recrutement. Après audition des candidats, M. Nicolas Combes a été recruté en CDD à partir du 13 septembre et jusqu'au 30 novembre 2012.

Le CDD de M. Nicolas Combes a été prolongé d'un mois, jusqu'au 31 décembre 2012, du fait du souhait du Conseil d'Administration du 9 novembre 2012 de ne procéder à aucun recrutement en CDI avant qu'un budget primitif 2013 soit élaboré en concertation avec les collectivités publiques membres de l'EPCC.

M. Nicolas Combes est chargé de la gestion financière et administrative de l'EPCC, de la gestion du personnel, de la coordination transversale des trois pôles de l'établissement public, de la veille juridique, de la stratégie et du développement du projet scientifique et culturel.

Depuis son embauche, M. Nicolas Combes donne entière satisfaction à la Direction de l'EPCC.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'Administration d'émettre un avis sur le recrutement de M. Nicolas Combes en CDI à l'issue de son CDD, soit à partir du 1^{er} janvier 2013, afin d'exercer les fonctions de Directeur adjoint – Directeur du pôle Ressources. La fiche de poste, jointe en annexe du présent rapport, resterait inchangée. Il serait proposé à M. Nicolas Combes d'être classé au groupe H de la convention collective de l'animation.

- Prolongement du CDD du Responsable Restauration

Suite au départ de Mme Edith Quaghebeur, ancienne responsable restauration, une publicité a été diffusée sur différents supports pour combler cette vacance de poste. Mme Edith Quaghebeur était salariée sous la forme d'un CDI à temps complet.

La fiche de poste du responsable restauration n'a pas été modifiée.

Plusieurs candidats ont été auditionnés par le Jury de recrutement. Après audition des candidats, M. Bruno Hotel a été recruté en CDD à temps complet pour une durée de 6 mois à partir du 25 juillet 2012. Une période d'essai de 10 jours était prévue. M. Bruno Hotel est chargé de l'encadrement de l'équipe restauration et la coordination des activités, de la gestion des stocks et du petit équipement, de l'exécution du budget, du suivi avec les fournisseurs, de l'accueil et du service des clients, de l'application des procédures d'hygiène et normes HACCP. Le CDD de Monsieur Bruno Hotel se termine le 24 janvier 2013.

Un réajustement de la répartition des fonctions parmi les salariés de l'établissement est envisagé à partir de début 2013. La fonction restauration pourrait être modifiée, tant dans son volume d'activité que dans sa saisonnalité.

Le Président propose qu'en ce qui concerne le recrutement en CDI sur le poste de responsable restauration, un avis soit formulé par le Conseil d'Administration une fois que la répartition des tâches aura été réajustée en interne, c'est-à-dire à partir de mars 2013.

2. Conventions de partenariat et de mise à disposition de personnels

La convention a pour objet de déterminer les actions de partenariat menées par l'EPCC et le Département du Doubs dans le domaine des jardins, qui engendrera la mise à disposition de personnels.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans :

- d'émettre un avis préalable au recrutement en CDI de Mme Julie de Sloover Barioulet, en qualité de responsable du département réceptif à compter du 3 mars 2013 ;
- d'émettre un avis préalable au recrutement en CDI de M. Nicolas Combes, en qualité de Directeur adjoint – Directeur du pôle ressources à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- de valider la convention de partenariat entre l'EPCC et le Département du Doubs dans le domaine des jardins ; les conventions de mise à disposition de personnels ;
- d'autoriser la direction à signer et mettre en application les conventions sus nommées telles que jointes au rapport.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 15

Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 11 FEV. 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

EMET un avis favorable au recrutement en CDI de Mme Julie de Sloover Barioulet, en qualité de responsable du département réceptif à compter du 3 mars 2013.

EMET un avis favorable au recrutement en CDI de M. Nicolas Combes, en qualité de Directeur adjoint – Directeur du pôle ressources à compter du 1^{er} janvier 2013.

VALIDE la convention de partenariat entre l'EPCC et le Département du Doubs dans le domaine des jardins et les conventions de mise à disposition de personnels.

AUTORISE la direction à signer et mettre en application les conventions sus nommées telles que jointes au rapport.

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 11.02.13
Et de la publication le : 11.02.13

Le Président
Claude JEANNEROT